





Communiqué de presse

29 novembre 2018



Philippe Siat - Christian Dubreuil — Dominique Jarlier

© ONF

Chêne : un partenariat renouvelé au service des territoires et de l'économie locale

Fort des résultats obtenus depuis deux ans, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), la Fédération nationale du bois (FNB) et l'Office national des forêts (ONF) ont décidé de poursuivre leur partenariat destiné à développer les ventes de chêne par contrat.

Ce mode de commercialisation présente un double avantage : il garantit des débouchés aux bois issus des forêts publiques et concourt à améliorer l'approvisionnement en matière première des entreprises de la filière bois, au bénéfice de l'ensemble de l'économie locale et des territoires.

Le chêne mieux valorisé

A l'image de ce qui a été fait depuis 20 ans dans le domaine du bois d'industrie, du bois d'œuvre résineux ou du hêtre, la vente de chêne par contrat se développe fortement. Elle s'inscrit dans la feuille de route fixée pour la période 2016-2020 dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance de l'ONF co-signé par l'Etat et la FNCOFOR.

La gestion forestière durable mis en œuvre par l'ONF prépare la forêt publique de demain et fournit un bois d'œuvre de qualité aux entreprises de la filière.

En savoir + www.onf.fr www.fncofor.fr www.fnbois.com Dominique Jarlier (président de la FNCOFOR), Philippe Siat (président de la FNB) et Christian Dubreuil (directeur général de l'ONF) ont signé le 29 novembre un accord qui reconduit sur la période 2019-2020 le partenariat mis en place en 2017 pour développer les ventes de chêne par contrat. Sur les deux années écoulées, le bilan du travail en commun est en effet très positif : 100 000 m³ de chêne ont fait l'objet d'une contractualisation et plus de 100 contrats ont été conclus entre 2017 et 2018.

La vente par contrat présente de nombreux avantages. Pour les propriétaires des forêts publiques (les collectivités locales et l'Etat) et leur gestionnaire (l'ONF), elle valorise les différentes qualités de bois, sécurise la récolte et les recettes, et amortit les variations de prix. Pour les entreprises de la filière bois elle garantit – quelle que soit l'importance de leurs besoins – un volume d'approvisionnement en matière première et donne une visibilité sur le moyen et le long terme. Les entreprises peuvent ainsi concentrer leur activité sur la valorisation de leurs produits.

L'accord signé le 29 novembre apporte des améliorations techniques à la réalisation des contrats (harmonisation des modalités de classement des bois au niveau national...) et fixe des objectifs quantitatifs ambitieux avec un doublement du volume contractualisé d'ici 2020.

Toutes essences d'arbres confondues, la vente par contrat a représenté 30% du volume de bois commercialisé par l'ONF en 2018, soit 3,5 millions de m³.

Les forêts des collectivités et de l'Etat, gérées par l'ONF, contribuent de manière importante à l'économie de la filière : elles fournissent chaque année 40% du bois mis sur le marché en France.